MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction générale
de l'enseignement scolaire

Mission éducation artistique et culturelle
DGESCO MEAC
D2021-000742
Affaire suivie par :
Nicolas SADDIER
Tél : 01 55 55 14 21
Mél : nicolas.saddier@education.gouv.fr

110 rue de Grenelle
75357 Paris SP 07

Paris, le 17 mars 2021

Le ministre de l'éducation nationale,
de la jeunesse et des sports

à

Mesdames les rectrices et messieurs les
recteurs d'académie

Mesdames et messieurs les directrices et
directeurs académiques des services de
l'éducation nationale

Objet : Lancement de l'appel à projets Développement du Chant Choral à l'École 2021-2022.

Références : Développement du chant choral à l'école.
Circulaire n° 2019-013 du 18 janvier 2019.

Veuillez trouver ci-joint la lettre de cadrage de l'appel à projets Développement du Chant Choral à l'École 2021-2022. Porté par Réseau Canopé, l'appel à projets Développement du Chant à l'École (DCCE) est un maillon essentiel du « Plan chorale ». Les réponses à cet appel doivent être apportées pour le 28 mai 2021 au plus tard.

Conformément à la circulaire citée en référence, le soutien à la pratique chorale des enfants et adolescents est porté à deux niveaux complémentaires :

- au niveau territorial, par les comités régionaux qui prennent en compte les préoccupations départementales et attribuent les budgets gérés par les directions territoriales de réseau Canopé.

- au niveau national, deux instances statuent sur les projets qui leur sont soumis par les comités régionaux dans les domaines de la commande de répertoires et de la formation.

En concertation avec vos partenaires, notamment la direction régionale des affaires culturelles et la direction territoriale de Réseau Canopé, vous vous assurerez de la mise en place du comité régional suivant les modalités qui sembleront les plus adaptées à la réalité de votre territoire. Les dossiers présentés sont élaborés en étroite concertation avec les référents territoriaux de Réseau Canopé qui valident la recevabilité des candidatures.

Tous les projets envisagés peuvent être présentés et soutenus exclusivement dans le cadre territorial en mobilisant pour cela le budget délégué à chaque direction territoriale de Réseau Canopé.

PJ : Lettre de cadrage DCCE 2021-2022

Pour certains projets d'ampleur, dans les domaines de la « Commande de répertoires originaux » et du « Développement des compétences professionnelles des chefs de chœurs », le comité territorial peut solliciter un soutien de l'échelon national.

J'attire votre attention sur le fait que la présentation de chaque projet doit être accompagnée des avis motivés des référents concernés (notamment IA-IPR, DASEN, DAAC et DRAC).

Je vous remercie de l'attention que vous voudrez bien porter au bon déroulement de l'édition 2020-2021 de cet appel à projets.

Pour le ministre et par délégation
Le chef de la mission éducation artistique et culturelle

Manuel BROSSÉ

Dgesco MEAC
Tél : 01 55 55 14 21
Mél : nicolas.saddier@education.gouv.fr
110 rue de Grenelle
75357 Paris SP 07